

## L'aide au départ en classes de découvertes - année scolaire 2022/2023

Vous êtes enseignant ou directeur d'un établissement scolaire en Auvergne-Rhône-Alpes et vous avez un projet de CLASSE DE NEIGE, CLASSE VERTE, CLASSE ROUSSE, SEJOUR APPN ou CYCLE SKI À LA JOURNÉE en Aura avec vos élèves de classes élémentaires, de collégiens et de lycéens en 2022/2023 ? Alors ce dispositif est fait pour vous !

Il s'applique pour toutes les écoles, collèges et lycées publiques et privés sous contrat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite d'une aide de 3000 € par classe

pour l'organisation d'un séjour de 5 jours/4 nuits se déroulant en zone de montagne, incluant des activités de découverte de la montagne ou de pleine nature (ski, randonnée, escalade, alpinisme, course-d'orientation, sport en eaux-vives, via ferrata, VTT notamment). Découvrez les communes d'Auvergne Rhône Alpes classées en zone de montagne.

pour l'organisation d'un cycle ski scolaire incluant 5 séances de ski au minimum (alpin ou nordique) réparties en 5 demi-journées ou 3 journées.

La demande de subvention doit se faire en amont de la réalisation du séjour via la plateforme en ligne de la Région qui est ouverte du **1er octobre 2022 au 15 janvier 2023**

---

Site	<a href="https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides">https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides</a> .
Notice d'explication de demande	<a href="https://aides.auvergnerhonealpes.fr/document-collect/crauraproduct/root/public/fusion_templates/PDANotice_Usagers_01Compte_Connexion.pdf">https://aides.auvergnerhonealpes.fr/document-collect/crauraproduct/root/public/fusion_templates/PDANotice_Usagers_01Compte_Connexion.pdf</a>
Carte interactive - zone Montagne	<a href="https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ouils/cartographie-interactive/#bbox=538181,5751271,255031,130473&amp;c=indicator&amp;i=zone_mor">https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ouils/cartographie-interactive/#bbox=538181,5751271,255031,130473&amp;c=indicator&amp;i=zone_mor</a>

---

Pour qui?	Les écoles primaires Les collèges <b>PUBLICS</b> Les lycées <b>d'Auvergne- Rhône Alpes</b>
Critères d'éligibilité	un séjour organisé pour des élèves de niveau élémentaire, collège ou lycée (établissements publique ou privée sous contrat d'Auvergne) d'une durée minimum de séjour de <b>5 jours avec 4 nuitées</b> obligatoires ( <b>dérogation acceptée pour les semaines qui comptent un jour</b> ) se déroulant lors de l'année scolaire <b>2022/2023</b> , se déroulant <b>dans un centre en zone montagne en Aura</b> ayant au programme des activités de découvertes de la montagne ou de pleine nature (ski, randonnée, escalade, alpinisme, course d'orientation, sport en eaux-vives, via ferrata, VTT notamment).
Critères d'éligibilité supplémentaires séjour ski	5 séances de ski au minimum (alpin ou nordique) réparties en 5 demi-journées ou 3 journées ,

---

f  
[it.zone\\_mont&view=map36](#)

---

---